

Monsieur Dhont:

demande s'il est exact que l'assainissement de la rue Jean Jaurès, entre le passage à niveau et le Petit Iffendy, doit commencer bientôt.

Ce Maire confirme que ces travaux seront effectués sous peu.

Messieurs Viallette et Hbot:

s'intéressent aux travaux de peinture sur la chaussée par l'Entreprise Guillaumet.

Ce Maire rappellera à cette entreprise ses engagements.

XI Porcelaine:

Monsieur Judith fait un rapport complet, sur les différents contacts établis à la suite de l'émission "Bonsoir Monsieur le Maire" et présente un pot en "porcelaine de Iffendy".

Prefecture de l'Essonne
de l'Ile-de-France
3^e Bureau
né Corinne
1968 Le Pr
signé

Le Conseil décide de passer à l'acquisition de la totalité des pièces proposées, vote les crédits et inscrira les sommes prévues à cet effet.

Il remercie tout particulièrement Monsieur Roeban, ainsi que l'expert en porcelaine qui a bien voulu faire don à la ville de la première pièce: un très joli pot.

Le Conseil demande au Maire d'envisager la possibilité d'une manifestation ayant pour thème "Les porcelaines", dans le courant de l'année 1968.

La séance est levée à 20 heures 20.

Dumont
Stéphane
Rooban
Robert
Clyde
Chantal
Quenec
Hbot
Alain
M. Guenn

Séance du Conseil Municipal
du onze mars mil neuf cent soixante sept.

Le onze mars mil neuf cent soixante sept, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est

réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de son Maire.

Etaient présents : M. M. Robert Maire, Judith et Gilbert Adjoints, Violette, Legrand, Dhont, Hot, Gaudy, Rabier, Lonet, Zironflet, Gumant, Chauvet, Alice.

Excusés : M. M. Gilles, Roy

Bailieu qui donne pouvoir à M. Judith.

I - Groupe scolaire "La Jeannette":

Après un exposé du Maire, le Conseil décide à l'unanimité que, vu l'ordonnance et la date limite du 15 septembre 1967, pour la rentrée scolaire ^{du} il y a lieu :

- de donner tous pouvoirs au Maire pour signer tous projets, tous mandats, tous contrats, tous marchés et pour désigner le personnel nécessaire à la conduite et à la bonne fin de la construction scolaire envisagée et approuvée
- de voter la facture d'un emprunt communal, destiné à couvrir le montant de la dépense non subventionnée et de donner tous pouvoirs au Maire, pour ce faire.

II - Lavoir communal .

Le Conseil délibère ensuite sur la suppression éventuelle de la location du lavoir communal, pour un montant de 83,76 Francs à Monsieur Thiel.

Le Conseil, avant de se prononcer, souhaite connaître les limites exactes du titre de propriété et de location.

Monsieur Judith est chargé de faire un rapport.

III - Budget primitif .

Le Conseil entend le rapport de Monsieur Alice, sur le budget primitif 1967. Il remanie l'article concernant les subventions aux Sociétés communales dans la répartition à ces Sociétés, tout en conservant le montant global de ces subventions.

Le Conseil,

Vu le budget approuvé pour 1966 et les comptes rendus tant par le Maire que par le Receveur municipal, des recettes et dépenses de l'exercice 1965;

Vu le projet proposé pour l'année 1967 duquel il résulte que les crédits proposés pour les dépenses annuelles s'élèvent à la somme de 750 103,10 tandis que les recettes ne s'élèvent qu'à

la somme de 418 013,34
à laquelle il convient d'ajouter :

1° Le produit des taxes instituées

par la loi du 13 août 1926, soit .. 25 043,93

2°

Soit un total de 443 057,27

443 057,27

En conséquence, il reste à pourvoir à une

insuffisance de 307 045,83

nécessitant une imposition de

51 345 centimes additionnels.

Considérant qu'il y a lieu, d'autre part, de modifier, en tenant compte de la variation de la valeur du centime communal, le montant des impositions à comprendre dans les tâches générales de 1967 pour assurer le remboursement des emprunts autorisés antérieurement.

Le budget est adopté par quinze voix, Monsieur Dhout déclarant s'abstenir.

Prefecture de l'Estomme
Direction de l'Administration
communale 1^{er} Bureau
N° 0 090 - Vu et approuvé
Cobert, Estomme le 1er avril 1967
Pour le Préfet et par délégués

Prefecture de l'Estomme
Direction de l'Administration
communale 1^{er} Bureau
N° 0 090 - Vu et approuvé
Cobert, Estomme le 20 avril 1967
Pour le Préfet et par délégués

Le Conseil vote la révision automatique au maximum, de l'indice des traitements et indemnités du Personnel communal d'une part, et d'autre part, il confirme l'automatique de la révision au taux maximum des indemnités de fonction du Maire et de l'Adjoint précédemment votées, par rapport aux indices des traitements de la fonction publique.

Prefecture
Direction de l'
communale
Vu et approuvé
le 9 juillet
Pour le Préfet
délégué:

IV Cimetière

Trois projets sont présentés au Conseil Municipal, concernant l'aménagement du cimetière.

Le Conseil retient le projet n°1, qui fermet entre l'ancien cimetière et la nouvelle allée :

37 places dans le premier carré

185 places dans le deuxième carré

185 places dans le Carré commun

30 places entre les allées et le talus

55 places et 12 mètres pour l'assuaire,
ainsi que 2 caveaux provisoires.

(Projet présenté par Monsieur Dujon).

V Véhicule pour les Pompiers

Le Conseil entend le rapport de Monsieur Legrand.

Le Conseil décide l'acquisition d'un véhicule F S A B Renault destiné à la Compagnie de Sapeurs-Pompiers

Prefecture
Direction de l'
1^{er} Bureau
Cobert, Estomme
Le Préfet pour
Le Directeur de l'
sigle : illisible

ocale et qui peut être subventionnée à 80% .
Approuve le devis présenté par la Société
s'élevant à 24.755,30 Francs et payable en plusieurs au-
més, comme pour l'achat du camion. La dépense sera
prise sur les fonds libres.

443 057, 27

307 045, 83

modifier, en
e centime
uprendre dans
courusement
ieur D'hout-

ue maximum,
sonnel Com-
utomaticité
tes de fonction
par rapport
blique.

municipal, concer-

entre l'ancien

talus
suaire,
oires.

Legrand.
cule F S A B
- Pompiers

II Voie nouvelle

Le Maire rend compte de la signature de l'acte
de cession, chez Maître Gilles, ce jour par la Société
Rivaud, pour remettre la voie et la place nouvelles
(entre la rue Banoville et la rue Jean Jaurès).

VII Assainissement

Le Conseil prend connaissance de la demande des
habitants de la rue du Parc qui souhaitent l'assainis-
sement, dans un délai très rapproché, et donne avis
favorable .

VIII Maison des Associations et de la Culture.

Prefecture de l'Essonne
Direction de l'Administration
communale 1^{er} Bureau 14099
vu et approuvé Cerdic. Céromon
le 9 juillet 1967
Pour le Préfet et par déléga^{tion}
Signature illisible

Le Conseil décide de procéder à diverses acquisitions:
mobilier appartenant à Madame Chevalier et existant
dans l'immeuble que la Commune vient d'acheter,
pour une somme de 1.600 Francs d'une part; et d'autre
part différents objets destinés à l'aménagement et auze
jeuse de la Maison des Associations et de la Culture.

La dépense sera imputée à l'article 633 du budget
primitif 1967.

IX Questions diverses.

- Monsieur Bouet demande une amélioration des
panneaux de signalisation.

- Messieurs Judith et Gurnant demandent que le
recouvrement de la taxe sur la chasse, soit porté
à son taux maximum de 18 % .

- Le Maire demande à tous ses collègues de bien
vouloir participer à la rédaction du Bulletin Municipal
qui doit paraître en mai. Il remerciera ceux qui ont
déjà remis leur article.

Le bulletin sera l'œuvre collective du Conseil.

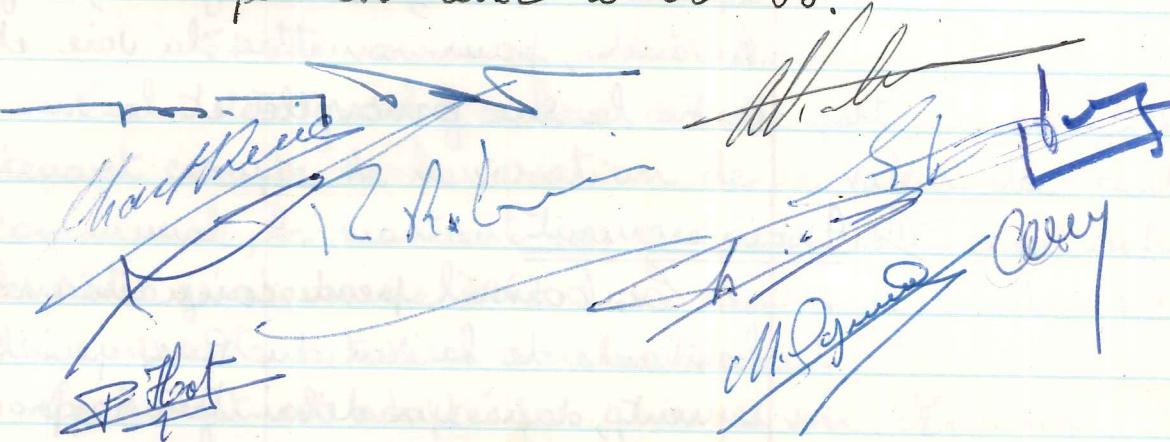
- Le Conseil donne pouvoir au Maire de signer
les aveux qui lui sont présentés, en garantie de la
Responsabilité civile pour les Fêtes des 13 et 14 Juillet.

Prefecture de l'Essonne
Direction de l'Administration Communale
1^{er} Bureau N° 02164 - Vu
Conseil municipal le 23 Juillet 1967
Le Préfet, Pour le Préfet et par Délégation
Le Directeur de l'Administration Communale
Signature illisible

Le montant de la prime, 60,88 Francs, sera prélevé sur l'article du budget ouvert pour les Assurances en Responsabilité Civile.

Monsieur Goudy fait part de l'invitation de la section des Jeunes de la Maison des Associations et de la Culture et le Conseil accepte de s'y rendre officiellement, après la séance,

qui est levée à 22⁴³55.



Handwritten signatures of several council members are written over a large redacted area. The signatures include: Robert Maire, J. Robert, M. Goudy, M. Dumas, P. Hott, and others.

Séance du Conseil Municipal du 11 Avril mil neuf cent soixante sept

Le quatorze avril mil neuf cent soixante sept à seize heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de Henneuy, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Henneuy en séance extraordinaire, sous la présidence de son Maire.

Etaient présents : M. Robert Maire, Gilbert Adjoint, Rabier, Roy, Violette, Girouillet, Begrard, Gilles, Ohont, Goudy, Changenet, Hott, Wic, Cernant formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. M. Baulieu, Judith qui a donné pouvoir à M. Robert.

Secrétaire : M. Roy.

Le Président ouvre la séance et fait donner lecture du procès-verbal précédent qui est adopté à l'unanimité.

1- L'ordre du jour appelle le remaniement du budget primitif 1967, à la suite de la variation de la prise du centime qui a été communiquée par la Préfecture. La valeur passe de 5,9825 à 6,3916, ce qui fait que le nombre de centimes, pour insuffisance de revenus, s'établit à 18 062 au lieu de 51 324.